

Séjour en Suisse de l'Ambassadeur
de la République populaire démocratique de Corée à Prague,
M. Yeng Sik KIM,
du 6 au 15 juillet 1970

En avril 1970, la République populaire démocratique de Corée, par l'intermédiaire des ambassades des deux pays à Prague, puis à Pékin, s'enquit auprès du Département politique de la possibilité d'un voyage en Suisse de son représentant diplomatique en Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Yeng Sik KIM. Ce voyage fut tout d'abord annoncé comme "touristique". Ensuite l'Ambassadeur Kim manifesta le désir de rencontrer des hauts fonctionnaires du DPF et d'être reçu par le Chef du Département.

Le Département ayant donné son accord au principe d'une telle visite, il chargea l'Ambassadeur Campiche de communiquer à son collègue Kim le calendrier et le programme couvrant la période du 8 au 10 juillet. En fait, l'Ambassadeur décida de venir à Berne le 6 et d'en repartir le 15. Il se fit en outre accompagner non seulement de son Troisième Secrétaire faisant fonction d'interprète (anglais), mais encore de deux fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères annoncés en dernière minute.

Comme l'on s'en souviendra, les premiers contacts entre la Suisse et la RPDC avaient été établis lorsque l'Ambassadeur Kim The Hi, alors accrédité en Roumanie, était venu en Suisse en 1967 et 1968. De notre côté, nous avons autorisé l'Ambassadeur Rossetti à se rendre, sur invitation, en Corée du Nord en décembre 1968. En septembre 1969, des conversations eurent lieu à Zurich avec des représentants du "Committee for the promotion of international Trade of the DPRK" au sujet de l'ouverture éventuelle à Zurich d'un Bureau commercial nord-coréen

- 2 -

Depuis cette époque, aucune disposition pratique n'avait été prise par la Corée du Nord en vue de l'installation de cet office. C'est pourquoi, à Berne, on attendait l'Ambassadeur Kim avec une certaine curiosité.

Le programme mis au point pour M. Kim prévoyait une visite de courtoisie au Chef du Département, trois séances de travail avec le Secrétaire général et une à la Division du commerce (cf. détails en annexe). Au reçu du programme, les Nord-Coréens demandèrent en vain à rendre visite au Président de la Confédération, à M. Spühler et souhaitèrent un entretien avec le Chef du Département plus long que celui qui avait été prévu.

Comme il est de coutume lors de pareils entretiens, le souci d'expliquer minutieusement le point de vue de Pyongyang l'emportant sur le désir d'un véritable dialogue, entraîna de fréquentes répétitions dans les exposés coréens. Plutôt que de s'en tenir au mot à mot du procès-verbal, on peut donc le résumer en quelques thèmes principaux.

I La situation de la RPDC

1) Le bond en avant

Pendant son premier entretien avec le Secrétaire général, lors de sa visite de courtoisie au Chef du Département et finalement à l'occasion de la présentation d'un film qu'il apporta, l'Ambassadeur Kim ne cessa de faire valoir le progrès économique de son pays depuis la reconstruction (1953). Citant de nombreux chiffres, il brossa un tableau exhaustif des réalisations économiques de la RPDC dans le domaine des équipements industriels et agricoles, du logement et de l'enseignement. Le film donna effectivement, une fois la part de la propagande faite, une image assez impressionnante de Pyongyang et de son arrière-pays.

M. Micheli souligna que la Suisse suit avec grand intérêt le développement économique de la Corée du Nord.

2) La Corée divisée

Les thèses de Pyongyang au sujet du problème coréen furent largement exposées par M. Kim lors de sa première conversation avec le Secrétaire général. Il n'y revint plus ensuite qu'incidemment, sauf lors de son entrevue avec le Conseiller fédéral Graber où il reprit la même argumentation :

Les Etats-Unis se trouvent en Corée contre la volonté du peuple coréen. Seule leur présence empêche la Corée de se réunifier; la majorité du peuple coréen, y compris au Sud et sauf le gouvernement fantoche de Séoul ("puppet government"), désire la réunion des deux territoires. Les affaires du Pueblo et l'avion d'espionnage IC 1 21, l'installation récente d'armes de destruction massive en Corée du Sud par les Américains, montrent que ces derniers continuent à mener une politique d'agression à l'égard de la RPDC et sont loin de chercher une solution pacifique au problème de la division. La Corée du Nord, quant à elle, n'aspire qu'à la paix ("is a peace loving country") et seule la menace impérialiste la contraint à s'armer et à se défendre. La RPDC a constamment rappelé qu'elle n'entendait pas réunifier le pays par la force. La prétendue menace qu'elle exercerait envers le Sud n'est qu'une invention des Américains pour justifier leur agression.

Il n'y a plus un seul soldat étranger sur le sol nord-coréen depuis 1958, date du retrait des derniers contingents de volontaires chinois. Il n'est pas vrai que la Corée du Nord infiltre des combattants au Sud, les actes de sabotage y sont le fait de résistants sud-coréens.

3) La ligne politique de Kim Il Sung

L'Ambassadeur Kim fit encore part du processus en trois étapes par lequel le Chef de l'Etat nord-coréen entend résoudre le problème coréen :

1. retrait des troupes américaines comme préliminaire indispensable à toute solution pacifique du problème;
2. traité de paix entre le Nord et le Sud, comportant une réduction mutuelle des forces armées qui seraient portées à un maximum de 100'000 hommes de chaque côté;
3. réunification permettant seule une solution définitive du problème et devant intervenir au terme d'élections générales libres, tenues dans les deux territoires.

Par crainte d'une "communisation" du pays, les Américains refusent ce processus, ce qui amène le leader nord-coréen à proposer les accommodements suivants :

création d'une confédération du Nord et du Sud comme étape transitoire vers la réunification qu'elle serait chargée de promouvoir. A défaut, établissement de relations économiques à travers la ligne de démarcation ou au moins d'échanges de visites et de correspondance pour les familles divisées, ceci dans un but purement humanitaire.

Ces offres et d'autres encore sont systématiquement rejetées par le Sud.

4) La Suisse face au problème de la division de la Corée

Au terme de ce long exposé aux accents de diatribe anti-américaine, mais dépourvu d'agressivité et d'arrogance, l'Ambassadeur Kim sollicita la compréhension et l'appui ("support") de la Suisse en faveur du point de vue de Pyongyang.

- 5 -

En guise de réponse, M. Micheli résuma quelques principes qui guident traditionnellement notre politique :

La Suisse est toujours favorable à la solution pacifique des conflits. En raison de sa neutralité, elle n'a pas à prendre parti dans un conflit et encore moins à s'immiscer dans les affaires intérieures d'aucun pays. Tout ce que la Suisse peut faire, c'est d'offrir ses bons offices aux deux parties. La préférence de la Suisse allant à un ordre international fondé sur le droit et sur le respect de la volonté des peuples, l'idée d'élections générales libres en Corée, que défend le Premier Kim Il Sung, lui est évidemment sympathique. Ce qui compte c'est la volonté des peuples et le libre choix du régime qu'ils se donnent.

Une autre proposition de Kim Il Sung retint particulièrement l'attention du Département : les visites et l'échange de correspondance à travers la ligne de démarcation.

Le CICR avait en effet manifesté au Département politique l'intérêt qu'il portait à la présence de l'Ambassadeur Kim en Suisse et son désir de le voir rencontrer, à Genève par exemple, l'un ou l'autre de ses responsables. Visites et acheminement de lettres entre pays en conflit ne figurent-ils pas parmi les tâches traditionnelles de la Croix-Rouge ? Le DPF s'entremet donc auprès de Kim dans ce sens, lui suggérant un rendez-vous à Genève où les Nord-Coréens devaient se rendre le lundi 13 juillet.

L'émissaire nord-coréen opposa un refus catégorique et définitif à cette suggestion, arguant qu'il n'avait pas reçu d'instructions de son gouvernement l'autorisant à prendre contact avec le CICR. Il était manifeste qu'il avait bien reçu sur ce point des instructions et fort précises, lui commandant l'abstention.

II Les relations entre la Suisse et la RPDC

A. En général

Le thème des relations entre les deux pays, qui était évidemment l'objet même de la visite en Suisse de M. Kim, fut abordé par les Nord-Coréens sans grande nouveauté et surtout avec un manque d'insistance qui leur est peu commun dans la poursuite de leurs objectifs. Peut-être ce trait constitua-t-il précisément l'originalité de l'approche nord-coréenne. Il ne s'agit pas tant pour l'Ambassadeur Kim d'émettre des demandes précises que de développer une "offensive de charme", plus propre dans son esprit à hâter l'établissement de relations "normales" entre la Suisse et la RPDC. Ce but étant fixé, les moyens en furent définis de la manière suivante:

Kim Il Sung est désireux de développer les relations de son pays avec tous les Etats qui reconnaissent et respectent l'indépendance de la RPDC, sans distinctions de régime. Les échanges commerciaux apparaissent dans cette perspective comme un domaine particulièrement favorable. Les contacts établis jusqu'ici et la visite actuelle sont de nature à favoriser le rapprochement des deux pays et à susciter des intérêts communs. La participation de la Suisse à la Commission neutre d'armistice en Corée, que l'Ambassadeur salue au passage, ainsi que sa "peace loving policy" sont également des éléments très positifs.

Du côté suisse, le point de vue était plus réaliste. Le Secrétaire général rappela lors du premier échange de vues que les contacts entre la Suisse et la RPDC ne sauraient être pour le moment qu'officiels. Le temps de la reconnaissance officielle et de l'établissement de relations diplomatiques n'est pas encore venu. Néanmoins, la Suisse souhaite développer ses rapports avec la RPDC de façon à construire une plateforme

permettant des relations ultérieures plus étroites. Il convient donc de se placer sur une base pragmatique.

A plusieurs reprises, l'Ambassadeur Kim invita le Secrétaire général, MM. Miesch et Châtelain à se rendre en RPDC. Il y mit une telle persévérance qu'on ne put indéfiniment répondre à son invitation par de simples remerciements. En conséquence, le Ministre Miesch, lors du dernier entretien, expliqua que le Département n'a pas l'habitude d'envoyer ses fonctionnaires de la Centrale dans des missions si lointaines. En revanche, il n'est pas impossible que l'Ambassadeur Rossetti renouvelle une fois ou l'autre sa visite à Pyongyang.

B. Le Bureau commercial nord-coréen à Zurich

Répondant à une question de M. Miesch à propos de l'ouverture d'un Bureau commercial à Zurich, l'Ambassadeur Kim, après quelques hésitations, fit savoir qu'elle était prochaine. Ce sujet fut repris lors de l'entretien qui eut lieu à la Division du commerce (voir notice annexée).

M. Kim déclara que la RPDC souhaiterait que le bureau commercial soit établi à un niveau plus élevé que celui qui avait été prévu à Zurich (one step higher). A cette demande qui n'est pas nouvelle, le Secrétaire général répondit qu'à notre sens le bureau nord-coréen sera destiné à nouer des contacts avec les entreprises suisses elles-mêmes et non pas avec l'Etat. L'établissement de relations à ce niveau privé correspond pour l'instant au maximum de ce que la Suisse peut envisager. L'Ambassadeur Kim ne revint plus pas la suite sur ce voeu que la délégation nord-coréenne à Zurich, en 1969, avait mis tant d'opiniâtreté à présenter.

M. Kim posa encore quelques questions sur l'industrie suisse et demanda à recevoir une documentation s'y rapportant. Cette documentation lui fut fournie par les soins de l'OSEC.

C'est cependant au cours des divers excursions, visites et repas organisés pour lui que l'Ambassadeur Kim montra le plus de curiosité à l'égard de la Suisse. Au fil des kilomètres bien davantage que pendant les entretiens, les Coréens manifestèrent un intérêt indubitable pour les institutions, les structures économiques et le mode de vie suisses. Peut-être faut-il voir dans les diverses occasions qu'ils eurent ainsi de se familiariser avec notre pays l'apport le plus positif de leur séjour.

Annexe 1

Programme de la visite de M. Yeng Sik KIM, Ambassadeur
de la République populaire démocratique de Corée à Prague

L'Ambassadeur KIM (né en 1928) était accompagné de :

M. Sung Ryol RI, né en 1936,
Troisième Secrétaire à l'Ambassade de la RPDC à Prague,
faisant fonction d'interprète. Parle l'anglais.

M. Hak Jin RI, né en 1937,
Chef de Section au Ministère des affaires étrangères
à Pyongyang.

M. Jung Ho KIM, né en 1935,
Collaborateur au Ministère des affaires étrangères
à Pyongyang.

6 juillet 1970

13.05

Arrivée à Berne-Belpmoos, accueillis par
M. Baumgartner du DPF. Des membres des ambas-
sades chinoise et soviétique sont également
présents.

L'Ambassadeur KIM et ses collègues sont
logés à l'hôtel Bellevue.

8 juillet 1970

10.00 - 12.00

Premier entretien avec le Secrétaire général
du Département politique.

Sont présents :

du côté suisse

M. Pierre Micheli, Ambassadeur, Secrétaire
général du DPF

M. Hans Miesch, Ministre

M. François P. Châtelain

M. René Baumgartner (depuis le 2ème entretien)

M. Antoine Maurice (procès-verbal)

du côté coréen

L'Ambassadeur Kim et ses trois collègues

16.00 - 18.00

Second entretien

20.00

Dîner offert par le Secrétaire général du
Département au restaurant Rütthubel Bad.
Participants : les mêmes qu'aux entretiens,
auxquels s'était joint M. Schnebli de la
Division du commerce.

9 juillet 1970

- 10.30 - 12.00 Entretien à la Division du commerce avec M. Schnebli.
- Présents du côté suisse :
 M. Adolf Schnebli
 M. François P. Châtelain
 M. Albert Steinemann (Div. du commerce)
 M. Antoine Maurice (procès-verbal)
- 14.30 - 18.30 Visite de la fabrique d'horlogerie Certina à Granges, accompagnés par M. R. Baumgartner

10 juillet 1970

- 10.30 - 11.00 Visite de courtoisie au Chef du Département (en fait politique, en présence de MM. Micheli et Châtelain.)
- 10.35-11.20
- 11.30 - 12.00 3ème entretien avec M. Miesch, M. Micheli s'étant excusé auprès de l'Ambassadeur Kim
- 15.00 - 17.00 Visite de l'Institut sérothérapique et vaccinal suisse, accompagnés de M. A. Maurice
- 20.00 Dîner offert par l'Ambassadeur Kim au restaurant Kappelenbrücke
 Participants: les mêmes qu'au premier dîner

11 juillet 1970

- 09.00 - 17.30 Excursion au Schilthorn en compagnie de M. Châtelain

13 juillet 1970

- 08.00 - 19.00 Excursion à Genève, en compagnie de M. Châtelain, visite de la ville (Hôtel de Ville, panorama de la tour de la cathédrale, Nations Unies, parcs) et de la SIP (Société d'instruments de physique). Déjeuner sur "Le Bateau"

14 juillet 1970

- 10.00 Présentation par l'Ambassadeur Kim d'un film intitulé "Pyongyang" au cinéma Eiger à Berne, commentaire en anglais de M. Sung Ryol RI
- Ont assisté à cette présentation: des fonctionnaires du Département politique, de la Division du commerce, de l'EMG et du Ministère public

15 juillet 1970

- 08.15 (Le départ prévu à 07.30 est retardé à 08.15, l'Ambassadeur Kim recevant des visiteurs, Chinois semble-t-il, dans ses appartements)
- M. Baumgartner accompagne M. Kim et ses collègues à Kloten où ils s'embarquent pour Prague à 15.30. Auparavant, une visite de Sulzer à Winterthur a été organisée. M. Hans Plüss, qui reçoit l'Ambassadeur Kim, le retient à déjeuner.

Beilage 2

Bern, den 15. Juli 1970

A k t e n n o t i z

über die Begegnung vom 9. Juli 1970, 10.30 h
im Büro von Herrn Botschafter Probst, mit einer
nordkoreanischen Delegation

Anwesend sind:

von nordkoreanischer Seite die Herren:

- Yeng Sik KIM, Botschafter der Demokratischen Volksrepublik Korea in Prag
- Sung Ryol RI, 3. Sekretär bei der nordkoreanischen Botschaft in Prag (Dolmetscher)
- Hak Jin RI, Sektionschef im Aussenministerium in Pyongyang
- Jung Ho KIM, Mitarbeiter im Aussenministerium in Pyongyang

von schweizerischer Seite die Herren:

- Châtelain und Maurice vom Dienst Ost des EPD
- Schnebli und Steinemann von der Handelsabteilung des EVD

Von den anwesenden Nordkoreanern war nur der in Prag stationierte 3. Sekretär RI des Englischen mächtig. Er fungierte daher als Uebersetzer.

Herr Schnebli eröffnete in Vertretung von Herrn Botschafter Probst, den er entschuldigte, weil er sich in den Ferien im Ausland befinde, die Sitzung und begrüßte die Nordkoreaner. Botschafter Kim erwiderte diese Grussworte, wobei er sich vor allem über den Aufenthalt und die Aufnahme in der Schweiz lobend aussprach. Er zeigte sich insbesondere erfreut über die Gespräche, die er mit Botschafter Micheli und Sektionschef Châtelain führen durfte.

- 2 -

Nach diesem Begrüssungszeremoniell erkundigte sich Herr Schnebli nach den Problemen und Wünschen der Nordkoreaner auf wirtschaftlichem Gebiete. Botschafter Kim bezog sich auf die nordkoreanische Delegation, die uns letztes Jahr besuchte, und auf den Brief, den die Schweizerische Zentrale für Handelsförderung ihr seinerzeit mitgegeben hatte. Er wies auf die Handelsvertretung hin, die, wie er hoffe, bald eröffnet werde, so dass sich die Handelsbeziehungen zwischen den beiden Ländern entwickeln könnten. Er betonte, dass die Handelsvertretung in Zürich in Uebereinstimmung mit unserem Brief errichtet werden soll. Die Entwicklung unserer Handelsbeziehungen werde ganz allgemein zum besseren Verständnis der beiden Länder beitragen. Herr Schnebli fragte Botschafter Kim, ob sich die Handelsvertretung nur mit dem Export nordkoreanischer Erzeugnisse befassen werde oder ob sie auch Käufe schweizerischer Erzeugnisse, die sein Land benötigt, tätigen werde. Botschafter Kim gab zur Antwort, dass die Tätigkeit beide Richtungen umfasse. Hauptaufgabe der Vertretung sei vorerst einmal, "commercial research" zu treiben. Herr Schnebli wollte nun wissen, welche Produkte uns Nordkorea anbieten könne und ob die Absicht bestehe, den Exportkatalog zu erweitern; dies nachdem wir aus Nordkorea bis anhin nur Metalle, vor allem Zink und Blei, bezogen hätten. Botschafter Kim gab uns eine Darstellung über die nordkoreanische Wirtschaft, die er als unabhängig bezeichnete, insbesondere in bezug auf die Versorgung mit Rohstoffen und Konsumgütern. Betonung legte er vor allem auf die gut entwickelte Schwer- und Leichtindustrie und auch auf die chemische Industrie. Es sei Sache der Vertretung herauszufinden, was in der Schweiz benötigt würde. Herr Schnebli machte nun auf unsere Konsumgüter-Industrie aufmerksam. Konsumgüter gehörten zu unserem "trade pattern". Er akzentuierte, dass wir in unseren Handelsbeziehungen mit dem Ausland allgemein darauf halten, dass nicht nur "producer goods", sondern auch "consumer goods" abgenommen werden. Dies sei jedoch keine Bedingung, die wir an die Tätigkeit der Handelsvertretung knüpften. Botschafter Kim konnte in bezug auf die nordkoreanischen Wünsche keine genauen Angaben machen. Herr Schnebli wollte noch Näheres über die Reziprozität wissen, die uns von nordkoreanischer Seite gemäss dem

- 3 -

Brief der Schweizerischen Zentrale für Handelsförderung vom letzten Jahr zu gewähren ist. Botschafter Kim konnte darüber aber nichts Bestimmtes aussagen. Er wollte nun noch Angaben über die schweizerische Textilindustrie, die ihm mit dem Hinweis darauf, dass wir vor allem Spezialitäten fabrizieren, gegeben wurden. Herrn Schnebli lag es daran, noch darauf hinzuweisen, dass die nordkoreanischen Gesuche in bezug auf die Einreise in die Schweiz bei unserer Botschaft in Peking zu beantragen seien. Er versprach bei dieser Gelegenheit, soweit möglich, unsere wohlwollende Unterstützung. Botschafter Kim bezog sich noch auf den Umfang des Mitarbeiterstabes für die Vertretung in Zurich. Als wir aber auf den erwähnten Brief, worin die Anzahl dieser Mitarbeiter maximal auf 5 festgelegt wurde, verwiesen, insistierte er nicht mehr weiter. Kim wünschte noch allgemeine Informationen über unser Land. Herr Schnebli hat ihm via OSEC eine Dokumentation* beschafft. Botschafter Kim wollte auch noch genau über unsere chemische Industrie informiert werden. Herr Schnebli gab ihm eine ausführliche Darstellung über die einzelnen Sparten, wobei er sich anerbote, einen Besuch beim Schweizerischen Serum- und Impfinstitut in Bern zu arrangieren. Die Nordkoreaner behielten sich vor, auf dieses Angebot zurückzukommen.

Damit fand die Begegnung, die gegenseitig mit einigen freundlichen Worten abgeschlossen wurde, um ca. 11.45 h ihr Ende.

sig. Steinemann

* Swiss Textiles
Elégance suisse
Textiles suisses - Intérieur
Switzerland and her industries